



# Mairie de Fontenay le Vicomte

---

N° 2025/08

## ARRETE DU MAIRE INTERDISANT L'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Le Maire de la Commune de Fontenay le Vicomte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-23,

Considérant l'état du terrain de football,

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : En raison des conditions climatiques, le terrain de football du stade Laurent Massacret de Fontenay le Vicomte est déclaré impraticable à compter du vendredi 24 janvier 2025 au lundi 27 janvier 2025 inclus.

Article 2 : Un arrêté sera affiché aux abords du terrain de football.

Article 3 : Madame le Maire, Messieurs les employés communaux des services techniques, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ballancourt, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié par affichage aux lieux habituels dans le village.

Fontenay-le-Vicomte le 24 janvier 2025

Le Maire  
Valérie MICK RIVES

